



Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 23

Dont pouvoirs : 3

Votes pour : 23

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 06/12/2023

Date d'affichage : 18/12/2023

Certifié exécutoire par réception en

Sous-Préfecture de Limoux le:

15 DEC. 2023

L'an **deux mil vingt trois, le treize décembre, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, M. Jacques SIMON, Mme Nicole GIMENEZ, M. Kees WIELENGA, Mme Christine BINDER, Mme Nathalie REBELLE, M. Stéphane PEILLE, M. Denis DEZARNAUD, Mme Janine CASTEL.

Étaient absents excusés : M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, M. Sébastien AMOUROUX, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Martine DAFFOS.

Étaient absents non excusés : M. Thierry CAUSSE, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Procurations : Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de Mme Nicole GIMENEZ, M. Sébastien AMOUROUX en faveur de Mme Nadia PARACHINI, M. Mohammed EL HABCHI en faveur de M. Stéphane PEILLE.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2023-125**

Domaine : 5.2 - Fonctionnement des assemblées

OBJET : Liste des affaires traitées dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération n° MA-DEL-2020-102 du 10 JUILLET 2020 ;

Considérant que le Maire est chargé de traiter toutes les affaires énumérées par l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette mesure a été prise afin d'accélérer l'exécution des affaires courantes et de simplifier les tâches administratives. Comme le prévoit la réglementation en vigueur M. le Maire a l'honneur de vous rendre compte ci-dessous des décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation et qui ont été prises courant les mois d'octobre et novembre 2023.

2023-10-098	Convention de mise à disposition d'un mini- bus. Commune/Association ARPAL XV.
2023-10-099	CAMPING LA SAPINETTE : Contrat de référencement sur le portail de réservation CAMPSITED.
2023-10-100	CAMPING LA SAPINETTE : Contrat de référencement sur le portail de réservation MYCAMPING.COM.
2023-11-101	Dévolution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du service public d'eau potable et d'assainissement par la procédure de concession de service public.
2023-11-102	Marché n° 23-003 : Fourniture et acheminement en électricité et services associés.
2023-11-103	Ester en justice à l'encontre de M. Iman BOUGTIB : Désignation d'un AVOCAT, chargé de représenter les intérêts de la Commune devant le Tribunal Judiciaire de Carcassonne.

2023-11-104	PARC SAINT BERTRAND : Fermeture provisoire du ponton « accès aux personnes à mobilité réduite » du bassin d'agrément
2023-11-105	Don de l'Association Tennis Club de Quillan à la Commune de Quillan
2023-11-106	Parc saint Bertrand : Fermeture temporaire zone bassin d'agrément.

A cet effet, M. Le Président propose au conseil municipal :

1. Dire que le conseil municipal est informé des affaires traitées au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
2. D'autoriser M. Le Maire à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 23 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,



Mme Nadia PARACHINI.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

M. Pierre CASTEL



2023-125

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-12-15T08-46-48.00 (MI249713421)

Identifiant unique de l'acte : 011-200059418-20231215-2023-125-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Liste des affaires traitées dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de décision : Dec 15, 2023 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assembles

**Identifiant unique de l'acte
antérieur :**

Acte : [MA-DEL-2023-125.PDF](#)

Préparé

Date **15/12/23 à 08:46**

Par **JORDAN Edouard**

Transmis

Date **15/12/23 à 08:46**

Par **JORDAN Edouard**

Accusé de réception

Date **15/12/23 à 08:52**